



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 3

Votants : 17

Date de la convocation : 04/10/2022

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

N° 2022-10-11-00

REÇU LE :

17 OCT. 2022

LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Étaient Présents : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Étaient absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Louise GASTON, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Olivier LEDUC à GENEAU Didier, Louise GASTON à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET :

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE RIEUMES**

Madame la Présidente rappelle :

Un comité de pilotage a été créé le 14 juin 2022 réunissant à parité les élus, les enseignants et les parents d'élèves. Cette commission de travail est chargée d'élaborer un plan d'actions pour la réalisation de travaux dans les écoles maternelle et élémentaire de Rieumes.

Lors de la réunion d'installation de cette instance, il a été décidé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin que puisse être réalisé un diagnostic sur l'existant et de pouvoir identifier et quantifier financièrement les travaux à réaliser.

Eu égard au fait que le montant de l'opération n'excède pas le seuil des marchés publics de 40 000 € HT, une consultation non formalisée a été lancée, en juillet 2022, auprès de trois prestataires potentiels, dont le résultat est le suivant :

DESIGNATION	TARIFS TTC
SARL D'ARCHITECTURE ABADIE PHILIPPE	5 976.00 €
ENZO ET ROSSO	13 764.00 €
SAA	28 200.00 €

La commission de travaux s'est réunie le 29 septembre 2022 pour étudier l'ensemble des propositions.

Après débat, celle-ci a décidé d'évincer la première proposition car elle ne répondait pas exactement au cahier des charges fixé et restait trop imprécise. Les deux autres cabinets ont rendu des propositions complètes et détaillées. La commission a proposé de retenir celle du cabinet d'architecture ENZO et ROSSO qui est la mieux-disante.

Il est donc proposé au Comité Syndical de valider la proposition de la commission de travaux et d'entériner le choix du cabinet d'architecture ENZO et ROSSO pour la somme de 13 764.00 euros TTC.

Le Comité Syndical, après avoir vu et délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de la commission de travaux de retenir le Cabinet d'architecture ENZO et ROSSO pour la somme de 13 764.00 euros TTC.
- **Mandate** Madame la Présidente pour signer le devis et régler toutes les démarches réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 11 octobre 2022
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme
Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la
Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture,
le 12/10/2022 et de sa publication le 12/10/2022*


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente